



Bretagne

QUESTIONS de la délégation
Cgt-FORCE OUVRIERE
REUNION DP DU 3 juillet 2012

1 – EQUATIS

Comme nous vous l'avons déjà demandé à mainte reprise, pourriez-vous faire en sorte que les compteurs EQUATIS soient mis à jour très régulièrement en particulier la saisie des absences syndicales qui relève du service R.H. Certains de nos collègues se retrouvent avec un compteur en négatif alors que si toutes les absences étaient saisies dans les temps, ils auraient un compteur excédentaire et pourraient poser une journée de récupération et éviter d'être « écrêtés ».

Réponse de la DR :

** La saisie sera réalisée directement sur HOROQUARTZ ce qui règlera ce problème. La DR a effectivement du retard de saisie actuellement mais le rattrapage sera fait sous 15 jours.*

Ce que FO en pense : La saisie sous Horoquartz des absences syndicales n'est pas accessible actuellement. Le problème reste... Sauf que c'est à chaque collègue de se débrouiller car ce n'est pas le e.learning Horoquartz qui va lui donner les solutions !!!

2 – HOROQUARTZ

Quelle garantie avons-nous que les données existantes seront bien reportées dans les nouveaux compteurs ?

Avez-vous prévu des procédures de sauvegarde des données ou bien de laisser les 2 systèmes en place pendant un certain temps ?

Réponse de la DR :

**Oui. Des sauvegardes sont prévues. Il sera fait une photo EQUATIS et une nouvelle badgeuse après le 16 juillet. 3 mois sont assurés pour consultation en visu d'EQUATIS mais enregistrement uniquement sur HOROQUARTZ*

Ce que FO en pense: L'accès à Equatis a disparu de l'intranet Bretagne !!! Donc si on n'a pas fait une copie de ses compteurs, pour l'instant on n'a plus rien. D'autre part dans l'immédiat les accès Horoquartz ne sont pas complets donc....On se débrouille

3 – JOB DATING

Pouvez-vous nous expliquer le déroulé pour les collègues d'une journée de Forum et autres (l'horaire du matin, les pauses, l'horaire du soir, etc....) ?

Est-ce qu'une journée de type Job Dating ou Forum justifie la non application de l'accord OATT dans les agences ?

Est-ce-que les collègues pour ces journées là peuvent partir à la fin de la plage fixe ?

Réponse de la DR :

** L'accord OATT s'applique. 2 agents sont présents lors des forums et doivent s'organiser entre eux s'ils veulent partir en fin de plage fixe. L'encadrement local doit prévoir leur remplacement sur le Forum ou Job Dating si les 2 agents veulent prétendre au respect des horaires de plage fixe.*

Ce que FO en pense: A croire que l'encadrement local ne connaît toujours pas l'accord OATT

4 – HERTZ

Nous avons essayé de réserver un véhicule à titre privé avec les codes que vous nous avez communiqué, il s'avère que les tarifs proposés par HERTZ sont plus élevés que si nous ne l'utilisons pas. Pouvez-vous nous expliquer comment le tarif a été négocié ?

Réponse de la DR :

**NON. La négociation s'est faite en CCE au National.*

Ce que FO en pense: On est sur de rien en la matière, qui croire ?

5 – FILTRE U.V.

La période estivale arrive, avez-vous recensé les sites qui ont fait une demande de filtre U.V. pour les vitres, avez-vous passé les commandes et sous combien de temps les agences seront-elles équipées ?

Réponse de la DR :

** Une demande est en cours de traitement sur MORLAIX. Les nouveaux bâtiments BBC avec le système de climatisation à double flux, sont prévus pour que les fenêtres soient ouvertes 10' le matin et restent fermées le reste de la journée. Il faut faire intervenir un technicien pour régler le double flux*

Ce que FO en pense: En fait, il est presque impossible de régler la température dans les bureaux lorsqu'il s'agit d'un bâtiment BBC. Certains architectes refusent la pose de stores qui dénaturerait leur « œuvre » La DR compatit au mal être mais ne se remet pas en cause (choix des architectes etc..)

6 – BREST MARINE

Les toilettes sont équipées de poignées de portes pour accès handicapés, les portes sont très lourdes et les poignées sont très légères ce qui les rends fragiles, cela fait 2 fois qu'elles sont remplacées. Dans cette période de réduction des dépenses pouvez-vous investir dans des poignées solides qui éviteront aux demandeurs comme aux salariés de se retrouver enfermés.

Réponse de la DR :

**La garantie de parfait achèvement s'étend jusqu'au 30 septembre 2012, la demande de remplacement des poignées a été faite au bailleur dans le cadre de la garantie. Concernant les portes : il faut desserrer les grooms de portes.*

Ce que FO en pense:

On espère que cette histoire de portes sera vite réglée maintenant que la question est remontée à la DR.

7- ROLE HIERARCHIQUE DES REP

Le chapitre 3 de **Repère – Principes d'organisation du réseau de Production de Pôle emploi**, sur le système de management et de pilotage, on trouve les éléments suivants :

- concernant le Directeur d'agence (paragraphe 3.1.4.2) :

« il est le responsable hiérarchique du directeur adjoint, des responsables d'équipe et de l'ensemble des agents de son unité »

- concernant le REP (paragraphe 3.1.4.5) :

« il dispose de l'autorité hiérarchique sur les agents de son équipe ».

Pouvez-vous nous préciser la différence entre responsabilité hiérarchique et autorité hiérarchique ?

Quel est le périmètre de hiérarchie et de responsabilité selon les niveaux ?

DAPE

Adjoint

REP

RRA

Quel est le périmètre de « pouvoir » et les moyens donnés à chaque niveau hiérarchique?

Réponse de la DR :

** Seul le DAPE a une responsabilité hiérarchique. Il a sous sa responsabilité l'ensemble des salariés de son agence et les membres de l'ELD qui agissent sous son autorité.*

Les REP ont une autorité hiérarchique par délégation du DAPE.

Le RRA est rattaché au DAPE et n'est pas membre de l'ELD.

C'est la charte de l'ELD qui précise les rôles et périmètres d'activité de chacun

Ce que FO en pense: Donc, si on a bien compris l'ensemble de l'ELD est au même niveau de délégation d'autorité hiérarchique. Que certains aient le statut cadre et d'autre non, ne change rien. Quant à savoir le nombre d'agence dans lesquelles il y a une charte de l'ELD précisant les rôles de chacun, c'est une autre question !!! Mais après tout, vous pouvez demander à la consulter.

QUESTIONS complémentaires **de la délégation Cgt force OUVRIERE** **REUNION DP du 3 juillet 2012**

1 – Accès au local syndical

Les serrures des portes palières du 3^{ème} étage, rue du 7^{ème} d'Artillerie ont été changées sans que les élus FO aient été prévenus.

Nous avons découvert cette situation le mercredi 20 juin.

La seule information disponible était une petite affiche non datée indiquant ce changement et précisant que les clefs étaient à notre disposition au secrétariat du CE !!!

Il est important de préciser que les 2 secrétaires du CE ne travaillent pas le mercredi.

Nous demandons une fois de plus à la Direction Régionale de respecter le droit syndical, est-il nécessaire de vous rappeler qu'empêcher un élu d'accéder aux locaux syndicaux est une entrave au droit syndical.

Réponse de la DR :

* La DR nous a prévenus par mail à 16h50 la veille. Mais les clefs n'auraient pas du être confiées aux secrétaires du CE. C'est une erreur d'un membre de la DR

Ce que FO en pense:

On ne sait pas qui a été prévenu !!! Car nous n'avons pas reçu de mail. Et puis, même si on l'avait reçu à 16h50 (la veille) c'était un peu tard pour s'organiser et récupérer les clefs...

Les secrétaires du CE ont accepté de se substituer à la DR, c'est sympa de leur part mais il n'en reste pas moins que c'est encore un manque criant d'organisation de la DR.

A noter que c'est bien la première fois que la DR reconnaît ses torts !!!

2 – Constitution des équipes de direction

Depuis la fusion, les nominations des membres des équipes de direction ont toujours été argumentées sur la base d'une répartition 50/50 entre filière indemnisation et filière placement.

Aujourd'hui, suite aux choix successifs de la DR, cet équilibre n'existe plus dans un grand nombre d'agences.

Comment justifiez-vous ces décisions?

Pensez vous que cela permettra un pilotage efficace de la totalité des activités des agences ?

Réponse de la DR :

* La DR considère que les membres de l'encadrement assurent une mission de pilotage et de management qui est la même quelque soit leur filière d'origine. Ce ne sont pas des experts métiers. Ils sont choisis sur leur capacité managériale. Ils assurent une continuité de service

Ce que FO en pense: Notre expérience nous montre que les managers issus de l'ASSEDIC ont plus de facilité à piloter l'activité indemnisation et que les managers issus de l'ANPE pilotent plus facilement les indicateurs placement. Faut-il penser que l'accompagnement à la prise de poste est mal fait ? D'autre part que penser alors des REP ou RAP qui viennent d'être nommés RRA ? Car ils deviennent si on suit la même logique « experts réglementaires dans les 2 filières » et ça d'un coup de baguette magique. De qui se moque-t-on ?

3 - Fonctionnement des CPL

Lors de la dernière CPL4, le président a refusé de nous transmettre les noms des collègues de droit privé qui avaient été nommés sur les postes dans le cadre du « comité de carrière ».

On nous a indiqué que chaque collègue serait prévenu individuellement par mail et que la liste des décisions du « comité de carrière » serait mise en ligne dès le lendemain.

En fait cela ne s'est absolument pas passé comme ça et certains collègues ont reçu des messages de félicitation du réseau alors même qu'ils n'avaient toujours pas reçu de messages du service RH...

Devant l'incapacité de la DR à respecter ses propres procédures et dans un souci de simplification et de clarté, nous vous demandons à nouveau de transmettre aux représentants du personnel- en fin de CPL- l'ensemble des nominations décidées par le « comité carrière ».

Réponse de la DR :

* le tableau des décisions a été envoyé aux responsables hiérarchiques le soir même et mis en ligne le lendemain.

Ce que FO en pense: Sauf que les collègues concernés par une affectation, n'ont appris leur 'destin' au mieux pour certains, que le lendemain !
Encore une preuve que l'information interne circule parfaitement.
On essaie de rendre les choses plus simples et plus claires pour tous mais nous nous heurtons à un mur. Notre DRH sait très bien qu'il ne maîtrise pas les circuits d'infos mais ça ne fait rien, il préfère que les collègues apprennent leur nomination par une « fuite » d'information plutôt que par un représentant du personnel !!!

La prochaine réunion se tiendra le mardi 7 aout.

Faites nous remonter vos questions et préoccupations.

Vos élus DP : s.bernardgriffiths@pole-emploi.fr
marina.legal@pole-emploi.fr

Vos DS : odile.bertho@pole-emploi.fr
yvon.bourhis@pole-emploi.fr
b.hauenstein@pole-emploi.fr
laurence.sonnet@pole-emploi.fr